

DISTRICT DE QUEBEC.

*Bureau du Protonotaire,
21e Février, 1837.*

QU'IL soit notoire, que le vingt-et-unième jour de Février, dans l'année mil huit cent trente-sept, THOMAS CARY et GEORGE DESBARATS, de Québec, Imprimeurs, Papetiers et Associés, faisant commerce sous le nom de THOMAS CARY et Compagnie, résidant en la Cité de Québec, ont déposé dans ce Bureau un Livre, le Titre duquel est, dans les mots suivans, savoir :—“ Nouvel Abrégé de l'Histoire de “ France, depuis Pharamond jusqu'à nos jours, à l'usage de la Jeunesse,” au sujet duquel ils reclament le droit de propriété comme Propriétaires.

Enregistré en conformité à l'Acte Provincial, intitulé, “ Acte pour “ protéger la propriété littéraire.”

PERRAULT & BURROUGHS,

Protonotaire de la Cour du Banc
du Roi, du District de Québec.

a
R
e
le
d
ce
st
n
ri
fa
é
re